

En guise de Nationalité

Maxime Coles MD

La nationalité d'un individu est un concept né avec les Etats-nations qui nous permet d'avoir un lien juridique avec un état déterminé. Cela permet à celui ou celle qui clame cette nationalité de devenir un citoyen en terme de droits et d'obligations. Ce droit de nationalité peut aussi se transmettre de conjoint à conjoint ou de conjoint aux enfants. Il peut être donc acquis ou conservé, ou même permettant à quelqu'un de devenir égalitaire, surtout entre femme et homme dans le mariage. C'est la conception des faits durant le XXe siècle.

Celui ou celle qui en profite, peut acquérir ou conserver des droits politiques ou professionnels etc. L'Organisation des Nations Unies (ONU) adopte en 1957 une convention sur la nationalité des femmes mariées qui promeut l'égalité en droits entre femmes et hommes pour ce qui est de la conservation, le changement ou l'acquisition de la nationalité. En 1979, une autre convention contre toutes les formes de discrimination envers les femmes est votée alors qu'elles reçoivent l'égalité pour la transmission de la nationalité aux enfants. La double nationalité est acceptée et en Europe, le traité de Maastricht (1992) leur confère une forme de citoyenneté européenne. En 2014, une législation les prive du droit d'acquérir, de changer ou de transmettre leur nationalité à un conjoint étranger.

La discrimination fondée sur le sexe est illégale dans plusieurs pays. Par exemple, en France, les discriminations visant la femme sont combattues directement par le biais du droit de la non-discrimination ou soit par le biais de l'état de vulnérabilité lié à la grossesse par exemple.

Une autonomie corporelle est définie comme la « possibilité de prendre ses propres décisions sur des questions de santé et de contraception ou sur son droit d'avoir des relations sexuelles, dans les chartes de Nations Unies... surtout pour les pays d'Afrique, Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes où seulement 55% de femmes jouissent de leur autonomie corporelle. Quelques pays ont des lois défendant la santé sexuelle et reproductive, permettant à des agresseurs d'échapper à la justice à condition d'épouser leur victime,

surtout après viol alors que d'autres pays n'offrent aucune législation.

Selon l'UNFPA, l'autonomie corporelle est le fondement même des autres droits humains. C'est la raison pour laquelle, plusieurs états dans le monde, ont pris l'engagement de la protéger. En 2014, au moins 77 pays dans le monde, considère les relations homosexuelles comme un crime aux yeux de la loi.

Les femmes ont aussi obtenu des moyens leur permettant d'avoir une maîtrise sur leur fécondité, à cause de la contraception et au droit à l'interruption volontaire de la grossesse. Cette maîtrise de la fécondité est aussi en corrélation avec l'éducation. Elles ont plus de maîtrise sur leur fécondité et arrive à retarder l'âge du mariage. Dans les années 2010, nous avons constaté que 350,000 femmes avaient perdu la vie suite à des complications de la grossesse ou de l'accouchement directement en association avec les limitations dans le système de santé de certains pays par manque de matériel médical ou de personnel qualifié.

La pilule a fait son apparition dans les années 1950's aux Etats-Unis suivant les préservatifs qui avaient définitivement diminué les maladies vénériennes, mais le Pape Pie XII condamne son usage à des fins contraceptives mais la commercialisation a continué une décennie plus tard. Elle ne deviendra légale en France qu'en 1967 alors qu'au Canada en 1969, elle est légalisée dans le but de réguler les cycles menstruels alors que ce n'est qu'en 1999 que la « pilule du lendemain » est mise en circulation et d'autres moyens de contraception seront destinés aux hommes. Nous avons eu à observer des obstacles en ce qui a trait à l'âge de l'individu ou à l'assentiment d'une personne responsable.

Selon les statistiques de l'organisation de la santé (OMS), le taux d'utilisation dans le monde a progressé entre 1998 et 2018 dans plusieurs régions de l'Asie et de l'Amérique latine, mais pas très significatif en Afrique. Les femmes qui n'avaient pas accès à ces méthodes de contraception ont vu un taux de 84% de grossesses non désirées frapper à leur porte.

Il y a dans le monde près d'un million de jeunes filles de 15 ans qui accouchent et un peu plus de 16 millions de jeunes filles entre 15 et 19 ans qui en font autant, tout en vivant dans des pays à faible ressources ou revenu. Il a été observé en 2014, que, d'après les statistiques mondiales, la grossesse chez de telles adolescentes est

l'un des principaux facteurs qui induisent le taux de mortalité chez la mère et l'enfant tout en contribuant à la pauvreté et à différents problèmes de santé. Au total près de 76,000 décès chez ces femmes aurait pu être évités si l'accès à une conception moderne devenait possible dans ces pays. C'est pour cela que le 26 septembre a été désigné depuis 2007, comme une journée mondiale de la contraception afin de limiter les grossesses non-désirées tout en empêchant la transmission des maladies vénériennes avec l'inclusion du SIDA.

Beaucoup acceptent ou réfutent les pratiques actuelles d'avortement avec différentes interprétations suivant les contextes politiques, sociaux ou culturels. Les législations aussi présentent diverses alternatives tout en prenant compte des risques de l'avortement. Le droit à l'avortement sans conditions restrictives, est interprété comme un élément important en faisant intervenir des personnes compétentes, utilisant des techniques appropriées dans un contexte sanitaire adapté. Il s'ensuit que le respect des droits de la femme et de sa santé ne doit pas rentrer en conflit avec le droit à la vie de l'embryon.

Le premier pays à légaliser l'avortement est la Russie en 1955, suivi de plusieurs pays de l'Europe de l'Est. En 2018, l'avortement sans conditions s'est vu après des cas de viol ou de malformation fœtale ou dans certains cas où la vie de la mère est en danger ou l'autorisation d'un ou de deux médecins pour se faire ou même en détresse économique, permis dans 58 pays. Certains pays autorisent l'avortement sans conditions en donnant aux médecins un droit à l'objection de conscience.

En 2018, l'avortement peut être autorisé à la demande de la femme dans la plupart des pays de l'Amérique du nord et en Europe ou dans les pays de l'Est comme la Russie. En Asie, des pays comme le Japon et la Chine, l'Inde et le Vietnam, le Cambodge autorisent l'avortement sans conditions, de même que pour l'Océanie, Australie et la Nouvelle-Zélande.

Beaucoup de pays continuent les débats sur l'avortement, comme pour la Pologne alors que d'autres pays comme le Chili (2017) et l'Irlande (2018) ont résolu leurs issues grâce à un référendum.

L'interruption de la grossesse (IVG) sans conditions est aussi acceptée en Argentine (2020) de même que Cuba, La Guyane,

Uruguay, Mexico. En Afrique (2018) quatre pays l'autorisent sans conditions Afrique du Sud, Cap-Vert, Mozambique et la Tunisie.

Les pays les moins développés, spécialement en Afrique sont marqués par l'insécurité dans un taux élevé d'avortement, a aspect légal restrictif et dans un taux élevé d'avortement intéressant 34% de femmes entre 15 et 44 ans, à travers des méthodes invasives, résultant en un nombre risque de décès dus à ces avortements.

Nous nous souvenons bien que dans les années 70, la Chine avait développé une « politique d'enfant unique » pour contrôler sa population et avait recouru à des avortements forcés dans un contexte politique.

Près d'une vingtaine de pays ont encore des maris qui ne permettent pas à leurs femmes de travailler alors que d'autres pensent que beaucoup de femmes travaillent déjà assez sans être rémunérées. Les femmes pour autant ont droit à un congé annuel ou à un congé de maternité. En 2017, seuls les Etats-Unis l'accorde mais l'organisation internationale du travail (OIT) crée une convention 183 sur la protection de la maternité et recommande une période de 14 semaines durant laquelle la femme serait à même de subvenir à ses besoins et à ceux de son bébé dans de bonnes conditions de santé mais pour harmoniser les rôles de parents, un congé de paternité est aussi créé et parfois répartissable entre les deux.

Une convention en 1957 sur la nationalité de la femme mariée et une autre convention sur son consentement au mariage dans un âge minimum de 18 ans est enregistrée en (1962). 158 pays l'adoptent mais certains ont déjà un autre âge désigné de 12 à 16 ans, pour ces mariages de mineurs qui perdurent encore. L'UNICEF estime à 25 millions, le nombre de ces mariages d'enfant fille ou d'enfant garçon dans ce monde.

Des couples de même sexe ont aussi le droit de former une union civile dans 42 pays dans le monde (2019). L'un est désigné comme l'époux ou le chef de famille et a le contrôle de la famille... etc.. Le couple peut aussi divorcer et avoir des droits de succession. Au moins dans 26 pays ils peuvent avoir un héritage de succession.

A l'ONU en 2021, la Commission de la condition de la femme discute des violences envers les femmes et l'égalité des genres mais surtout leur participation à la vie publique. Elle stipule que l'inégalité entre les sexes continue de se traduire par des déséquilibres de pouvoir entre hommes et femmes dans toutes les sphères de la société. C'est

donc en France que les femmes assurent leurs droits au travail, leur permettant de gérer leur propre compte en banque par la loi du 13 juillet 1965. Plus tard, elles vont s'assurer de leur statut professionnel et de leur droit à la retraite. Elles travaillent généralement comme salariées ou comme travailleuses indépendantes a raison de 8 à neuf heures de temps par jour alors que les hommes travaillent 7h 30 mn. Les femmes donc, représentent près de 40% de la force d'emploi total dans le monde, et forment 57% de la main d'œuvre employée a temps-partiel ONU). 200 millions de femmes en retraites vs 115 millions d'hommes dans le monde. Les hommes sont avantages dans leurs carrières alors que le mariage et la maternité deviennent des handicaps pour la femme.

En 2010, les statistiques montrent que 60% des diplômés des universités européennes sont de femmes alors que seulement 30% d'elles deviennent des dirigeants de grandes entreprises. Dans le monde, en 2019seulement 28% de femmes diplômées tiennent des postes de direction alors qu'elles représentent 39% de la main-d'œuvre dans le monde. Cela veut dire que les hommes continuent à dominer ces postes. Il était aussi bruit que la pandémie du COVID-19 aurait pu être responsable de cet état de faits. Certains pays de l'Europe et spécialement la France, a adopté une loi en 2021 obligeant les entreprises de plus de 1000 salaries d'avoir au moins 30% de femmes comme dirigeants à l'horizon de l'année 2027 et 40% à l'horizon de l'année 2030.

Les salaires de femmes sont souvent présentés comme inferieurs a poste identique car leurs professions parfois sont dévalorisées dans le secteur professionnel. En 2018, les infirmières et aides-soignantes présentaient près de 90% de l'effectif mais maintenant ce sont les médecins hospitaliers, femmes qui sont majoritaires. La féminisation des étudiants en Médecine du premier au dernier cycle est observé et représente une véritable bascule dans l'histoire des sciences médicales.

Nous avons vu que les années 80 des facultés de Médecine ne comptaient que 45% de filles, mais nous réalisons maintenant que les garçons se voient obligés de préserver leurs positions dans les spécialités les plus réputées comme les branches chirurgicales. Les femmes se retrouvent donc très souvent dans les filières de la Gynécologie ou de la Pédiatrie ou même en Médecine interne, Médecine Familiale ou la Psychiatrie. Malgré tout, elles restent

minoritaires dans le monde médical et se plaignent des inégalités fortement encrées dans le domaine de la sante. 70% du personnel de la sante dans le monde est compose de femmes mais elles n'occupent que peu de postes de direction dans le système et meme le salaire des hommes dépasse celui des femmes.

30% des chercheurs dans le monde, sont des femmes. Si Marie Curie était la première femme en 1903 à avoir reçu un Prix Nobel, avec son mari Pierre Curie et un deuxième plus tard.

Dans le domaine du sport, très souvent, les femmes sont moins rémunérées que les hommes à l'exception du tennis, surf, Ice-kating, ski and athlétisme.

Les femmes demeurent plus vulnérables que les hommes face a la pauvreté parce qu'elles ont moins d'opportunité d'accès au travail rémunéré. Les femmes représentent une majorité de 2.2 milliards de Person vivant a moins de un (1) dollar par jour.

La maternité est aussi un souci majeur dans le vie professionnelle d'une femme et pousse un employeur a préférer un homme pour la position. La femme peut aussi subir une certaine discrimination volontaire de la part de leurs collègues ou leurs supérieurs masculins. La façon dont le monde du travail est structure est parfois trop rigide ne leur permettant pas de bénéficier d'un aménagement des horaires pour faciliter le soin des enfants à charge. Souvent, elles n'ont pas assez de ressources sociales.

La femme a aussi un travail non-rémunère concernant la cuisine, les taches ménagères, la garde des enfants etc. travail important pour le fonctionnement des ménages et de l'économie. En 1995, a la Conférence de Pékin, un rapport présenté par l'ONU, considérait ces femmes comme des victimes de la double journée à cause de ce travail familial et domestique, non-rémunéré. Les femmes travaillent plus pour moins d'argent.

Il y a plein de domaine ou la femme entre en compétition mais les compensations sont jugées moindre a celles des hommes... comme dans le domaine du Cinéma, de la Musique. Pour les prix Nobel, elles reçoivent beaucoup plus de prix décerné à la Paix ou a la Littérature qu'a la Physique, Chimie ou Economie comme nous l'avons déjà mentionné avec Marie Curie.

Aux jeux Olympiques de Tokyo en 2021, pour la première fois dans l'histoire, autant de femmes que d'hommes ont été accueillis sur le

site des compétitions alors que Pierre de Coubertin pensait qu'une olympiade féminine serait quasi impossible et que les jeux olympiques devraient être réservés aux hommes et que les femmes en profiteraient pour couronner les vainqueurs. Le monde sportif a bien changé, avec l'introduction des femmes à tous les niveaux sportifs amateurs ou professionnels.

De nos jours, l'organisation mondiale de la Santé (OMS) se voit confrontée aux différences biologiques liées au sexe et au genre. Là encore, les femmes et les filles se trouvent défavorisées en matière de santé par rapport aux hommes, à cause des discriminations liées aux aspects socioculturels (éducation, mode d'emploi, violence physiques et sexuelles) et à la morbidité par exemple, le suicide parmi les femmes de 15 à 29 ans ou le SIDA etc. Une femme sur trois dans le monde est susceptible de connaître des violences physiques ou sexuelles spécialement si elles vivent dans des zones instables de conflit qui leur demandent de se déplacer pour assurer leur survie. Elles meurent à cause des complications de la grossesse ou de l'accouchement. Et pourtant, ce sont encore elles qui dispensent les soins dans les familles et communautés car elles représentent 70% des personnels de santé dans le monde.
